

Contre Macron et Blanquer

Reconquérir le bac et son caractère national

Reconquérir le droit à l'instruction

Le PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy, a déclaré aux rencontres économiques d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) en juillet 2021 : « *il paraît que le bac est en train de disparaître, c'est une très bonne nouvelle. Il faudrait vraiment que l'État ne soit plus le prescripteur de la formation et qu'elle soit entièrement confiée aux régions (...) pour la rapprocher des besoins de l'entreprise.* » Faut-il s'en étonner ?

Le bac a toujours été la clef de voûte de l'éducation nationale. Référence en matière de diplômes, premier grade universitaire garantissant l'inscription à l'université, depuis sa création par décret le 17 mars 1808, le bac a constitué dans l'enseignement secondaire un repère, un objectif sur lequel tout l'édifice de l'instruction était construit. Chaque gouvernement était, de fait, contraint de dégager les moyens pour assurer à chaque enfant une scolarité complète avec un enseignant chaque jour, à chaque heure de classe, remplacé en cas d'absence, des programmes nationaux développés dans des progressions annuelles, formant un tout cohérent organisé autour de l'objectif de préparer les conditions d'obtention du bac.

Les contre-réformes s'attaquant à l'école ont été nombreuses ces dernières décennies, mais avec les réformes conjointes de la sélection à l'entrée à l'université et de la réforme du bac détruisant cette clé de voûte, un pas qualitatif majeur est franchi : **c'est tout l'édifice de l'école publique qui s'effondre sous les coups du gouvernement qui utilise largement le covid 19 comme accélérateur.** Le bac à la mode Blanquer n'a de bac que le nom et n'a plus rien à voir avec ce qui existait encore il y a deux ans.

Cette destruction a des effets immédiats à tous les niveaux de l'école publique. Les effets délétères de l'introduction du contrôle continu au bac – que Blanquer a décidé de renforcer – modifient en profondeur les relations entre enseignants et élèves fondées jusqu'alors principalement sur la transmission des connaissances inscrites dans les programmes nationaux. Même en primaire, selon les enseignants, les différences entre les notions enseignées se sont considérablement accentuées du fait du chaos orchestré par le ministère. Les élèves arrivent en sixième sans avoir vu la totalité du programme et sans avoir tous abordé les mêmes notions.

Le cadre national du bac détruit, sa qualité de premier grade universitaire supprimée, l'État s'est libéré de son obligation d'affecter les moyens pour garantir à chaque élève, à chaque classe d'âge, l'égalité de tous les enfants devant l'instruction. Ainsi, les remplaçants font partout défaut : en Seine-Saint-Denis par exemple, des enseignants absents sont remplacés par des animateurs qui n'ont pas et ne peuvent avoir une mission d'instruction. Dans le Val-de-Marne et ailleurs, le ministre n'hésite pas à laisser jusqu'à 9 classes sans maître dans une seule école. Dans les écoles maternelles, sur impulsion du ministère, des parents sont sollicités pour remplacer des ATSEM. L'an

prochain, des AESH pourraient être chargées de fonctions pédagogiques... Le maître mot du gouvernement est de placer devant chaque classe un adulte, enseignant ou non... Pire encore : dans son Grenelle, Blanquer prétend généraliser ce qu'il appelle « la continuité pédagogique », c'est-à-dire le non-remplacement des professeurs absents et l'utilisation des cours en « distanciel ».

Les classes sont surchargées et les fermetures de classe s'accroissent, conséquences de choix budgétaires du gouvernement. Les enfants handicapés sont abandonnés faute d'établissements spécialisés correspondant à leur handicap, faute d'AESH en nombre suffisant, celles-ci étant elles-mêmes victimes d'une précarité inacceptable accentuée par la mise en place des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

En instaurant la sélection à l'entrée à l'université, en instaurant les « capacités d'accueil », l'État s'est également affranchi de son obligation d'allouer aux universités le budget nécessaire pour permettre l'inscription de tous les bacheliers dans la filière et l'université de leur choix.

Dans la dernière période, le gouvernement a mis en avant la crise sanitaire : mais ne pouvait-il rien faire pour préserver la jeunesse du naufrage scolaire ? **Ne pouvait-il pas recruter le nombre nécessaire d'enseignants, réquisitionner les locaux pour assurer à tous les enfants l'enseignement auquel ils ont droit ?** Ce gouvernement, comme ceux qui ont défilé depuis des décennies, est en train de détruire le système scolaire à tous les étages. Il est temps d'en finir avec lui.

Cette avalanche de mesures destructrices de l'école ne procède pas du hasard, elle est le fait de choix politiques gouvernementaux tournant délibérément le dos aux besoins de la jeune génération pour satisfaire les exigences patronales.

Une fois le cadre national du bac détruit, une fois donc supprimée l'obligation pour l'État de garantir à toute la jeunesse un droit égal à l'instruction, les portes d'une soumission sans limite de la formation aux exigences patronales se trouvent désormais ouvertes. En premier lieu **la fin du caractère national des diplômes**, socles des conventions collectives et du code du travail établissant des droits égaux pour tous les salariés, en particulier en matière de grilles salariales. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, il s'agit pour le gouvernement de créer les conditions d'une baisse généralisée du coût du travail.

Le gouvernement Macron, minoritaire avec 3 % des électeurs inscrits aux dernières élections régionales, qui s'en prend à nos retraites, à l'assurance chômage, refuse d'entendre les besoins essentiels de l'immense majorité de la population et d'y répondre positivement.

Au lieu d'allouer les moyens nécessaires à l'adoption des mesures urgentes pour l'école publique et pour protéger la jeunesse, **il préfère distribuer 560 milliards aux patrons qui s'empressent de licencier par dizaine de milliers les parents de nos élèves.**

La question est posée de la nécessaire confiscation de ces milliards pour répondre aux besoins pressants de la jeune génération, pour assurer la scolarité des élèves et la prise en charge adaptée des enfants handicapés, et pour satisfaire les revendications urgentes :

- **abroger les réformes du bac et du lycée, ainsi que la loi ORE qui instaure Parcoursup et la sélection à l'université,**
- **rétablir le bac comme 1^{er} grade universitaire, comme diplôme national avec des épreuves nationales, anonymes, terminales, ponctuelles, identiques pour tous, ouvrant droit à tous les bacheliers à la filière universitaire de leur choix,**

- **répondre aux revendications en termes de remplacements, de créations de classes, de constructions d'établissements scolaires, de création de véritables structures spécialisées pour les enfants en situation de handicap...**

- **recruter immédiatement tous les personnels nécessaires, en finir avec la précarité qui s'accroît (AESH, AED, enseignants...) et former des enseignants spécialisés à hauteur des besoins.**

Et pour cela rétablir des normes nationales qui passent par des programmes nationaux à tous les niveaux, de la maternelle à la terminale, pour que soient respectés les droits de toute la jeunesse à obtenir un diplôme et une qualification reconnus.

La question est posée d'un gouvernement de la majorité au service de la population laborieuse, de leur famille, de leurs enfants.

RENCONTRE NATIONALE

le samedi 2 octobre à 14h30
à l'Université de Paris – Amphi 2A
Halle aux Farines 75013 PARIS

Premiers signataires : Camille ADOUE, étudiante privée de master, FJR (75) ; Abdelhamid AFIRI, PLP, syndiqué Snetaa-FO (06) ; Arnaud ALBAREDE, syndicaliste enseignant (93) ; Francis ALIF, CPE syndiqué (57) ; Annick ALIX, syndicaliste enseignante (21) ; Yann ANGNEROH, professeur SNES-FSU (78) ; Jacques AURIGNY, retraité de l'Education nationale, SNASUB-FSU (75) ; Jean-Marc BEDECARRAX, professeur de philosophie (75) ; Julie BEGUERIE, PE, militante politique et syndicale (94) ; Zehrah BEN AHMED, enseignante lycée, POID (13) ; Karim BENATI, syndicaliste enseignant (77) ; Luc BENIZEAU, directeur d'école syndicaliste (94) ; Karim BENMEDJEBER, syndicaliste enseignant (57) ; Aurélien BERGONZI, co-secrétaire départemental FSU Jura (39) ; Grégory BIHAKI, syndicaliste enseignant (54) ; Sophie BLANCHARD, MCF, Université Paris Est Créteil (94) ; Jean-Philippe BLONDEL, PE syndicaliste FO (13) ; Nathalie BOUGARAN, parent d'élève (57) ; Martine BODIN, professeur SNES-FSU (93) ; Cécile BOULAY, PE, syndicaliste FO, LFI (13) ; Anne BOYE, professeur en EREA (54) ; Emmanuel BRANDELY, professeur d'histoire-géographie, syndicaliste FO (13) ; Jean-François BRAQUIES, enseignant syndicaliste (84) ; Alain CARLIER, militant retraité SPASEEN-FO (54) ; Nezha CHATEAU, responsable d'association de parents d'élèves (94) ; Jérémie DAIRE, étudiant en master à Nanterre, FJR (92) ; Quentin DAUPHINÉ, enseignant syndicaliste (83) ; Géraldine DELAYE, professeur des écoles, SNUIPP-FSU (67) ; Kaduna DEMAILLY, MCF, Université Paris 8 (93) ; Farida DJEMAI, professeure de philosophie (93) ; Martine DUPUY, PE retraitée, POID (13) ; Mélanie EVANO, AESH (54) ; François EYCHENNE, syndicaliste enseignant (54) ; Marianne FISCHMAN, professeure de sciences économiques et sociales (75) ; Fabienne FOURCADE, syndicaliste professeur des écoles, POID (66) ; Jérémie GENTY, professeur SNES-FSU (78) ; Fadéla GHASSOUI, AESH, CGT (13) ; Marie GIRARD, professeur en classes préparatoires ; Jean GRIMAL, syndicaliste CGT (92) ; Armelle GUILLEMOT, syndicaliste FO (66) ; Pauline GUINARD, enseignante-chercheuse (75) ; Frédéric HOLVOET, enseignant (57) ; Muriel HOOHS, enseignante SNES (68) ; Simon HOSCHEIT, professeur de Lettres syndiqué (55) ; Aurélie KNAPIK, PRAG, Université de Nanterre (92) ; Raphaël KURTZ, syndicaliste enseignant (57) ; Bernard LABAT, professeur des écoles retraité (11) ; Jean-Guillaume LANUQUE, professeur (54) ; Clémence LECOMTE, professeur et syndicaliste (54) ; Jack LEFEBVRE, professeur SNES-FSU (78) ; Marion MARE, professeur en CPGE, Lycée Montaigne, Bordeaux (33) ; Gilles MARTINET, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Paris Est Créteil (94) ; Paul MAYENS, doctorant contractuel, professeur en histoire-géographie, militant LFI (75) ; Serge MESSMER, enseignant (68) ; Vincent METZINGER, syndicaliste enseignant (57) ; Yacha MIGNOT, professeur SNES-FSU (13) ; Christelle MONNOT, enseignante (57) ; Marc MOUHANNA, professeur de philosophie syndicaliste, co-initiateur du Manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit (93) ; Mathieu MULCEY, professeur de philosophie (93) ; Jean-Christophe MURAT, MCF Aix-Marseille Université (13) ; Marie MUSCAT, étudiante en master à Lyon, militante FJR (69) ; Émilie PAGÈS, PE syndicaliste (13) ; Nathalie PETITJEAN, Parent d'élève, déléguée PEEP (13) ; Julie PICARD, MCF en géographie, Université de Bordeaux – INSPE (33) ; Isabelle PINO, syndicaliste enseignante (57) ; Nathalie PONSARD, maître de conférence à Clermont-Ferrand (73) ; Romain PUDAL, sociologue, membre de l'Association des sociologues du supérieur (ASES) (75) ; Coralie RAYNAUD, professeure syndiquée, POID (13) ; Yann RICHARD, professeur, Université Paris 1 (75) ; Fanny RUELLO, professeur SNES-FSU (50) ; Luc SALAVILLE, PE syndiqué (13) ; Jacky THALLER, PLP (54) ; Djamila TAMARAT, AESH syndicaliste (94) ; Pierre THINES, enseignant (57)...

Je m'associe publiquement à cet appel.
**Contre Macron et Blanquer, pour reconquérir le bac et son caractère national,
pour reconquérir le droit à l'instruction.**

| Nom, prénom | Qualité | Département | Adresse électronique | Je signe l'appel | Je m'inscris à la rencontre nat ^{le} du 2 octobre |
|-------------|---------|-------------|----------------------|------------------|--|
| | | | | | |

Les signatures peuvent être envoyées à : **non.au.naufrage.scolaire@gmail.com**,
adresse à utiliser pour toute correspondance.